

suivante « pour le Roy ¹ : La République de Raguse ayant fait une députation expresse pour demander pour la seconde fois le rappel du sieur Le Maire, consul de France en cette ville, il ne paroît pas possible d'y conserver aujourd'huy un officier qui n'est pas agréable au pays quoi qu'il ait bien mérité ailleurs au service de Sa Majesté depuis trente ans qu'il y est employé. Le remplacement du sieur Le Maire est le seul moyen de faire finir des contestations, qui se sont renouvelées souvent à son sujet et qui sont nuisibles au bien des affaires et du commerce des sujets de Sa Majesté. » Le ministre proposait donc au Roi d'envoyer à Raguse le sieur René-François-Auguste Prevost, écuyer, conseiller du Roi, ci-devant chargé d'affaires près la République des Provinces-Unies, nommé au Consulat de Morée, et d'envoyer Le Maire à sa place comme consul à Coron (siège du Consulat de Morée). « Ce changement — affirmait Praslin — réunit les convenances et les avantages qu'on y doit trouver. Le sieur Prevost déjà employé auprès d'une République, y sera plus utile qu'en Turquie, où le sieur Le Maire a servi longtems. » Au bas du mémoire on lit : « *Bon* de la main du Roy ». « Sa Majesté — écrivait Praslin le même jour à la République ² — m'a ordonné de Vous marquer qu'Elle le retireroit de Raguse, pour oter toute occasion de discorde et de méfiance entre Elle et luy, et qu'il seroit remplacé par le S. Prevost qui vient d'être chargé des affaires de Sa Majesté en Hollande. Le choix de ce sujet doit Vous être d'autant plus agréable, qu'il est personnellement connu et estimé des ministres de Sa Majesté sous lesquels il a été employé, et qu'il réunit toutes les

1. *Bibliothèque Nationale française*, 40772, p. 126.

2. *Arch. Rag.*, XI, 1277.